

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1023 Militaires hors cadres

n° 1023

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 octobre 1950

Numéro JO
n° 10 du 01/10/1950

Date du numéro
1 octobre 1950

TEXTE INTÉGRAL

Le lieutenant Bore (Robert), en service « hors-cadres » on Côte française des Somalis depuis le 16 juillet 1947 en qualité d'adjoint au commandant de la milice indigène et officier d'ordonnance du Gouverneur, est nommé chef du cabinet militaire du Gouverneur de la Côte française des Somalis. Le lieutenant ,Bore est chargé cumulativement des fonctions intérimaires de commandant de la milice indigène, jusqu'à rentrée en fonction du titulaire de ce poste. Les décisions n° 895 -et 896 du 8 septembre 1950 susvisées sont abrogées. Lu présente décision prendra effet, pour compter du 1er octobre 3050.